

UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

**Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Ingénieur-e en techniques biologiques, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, session 2021**

**Le Président de l'Université Clermont Auvergne**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Ingénieur-e en techniques biologiques, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, au titre de l'année 2021 :

Madame MONCONDUT Lenaïc, maître de conférences de classe normale, présidente, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand.

Monsieur DALLEL Radhouane, professeur des universités - praticien hospitalier ce2, vice-président, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand.

Monsieur ALLOUI Abdelkrim, ingénieur de recherche 2ème classe, expert, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand.

Madame GELOT Agathe, maître de conférences hors classe, experte, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand.

Monsieur VOISIN Daniel, professeur des universités première classe, Université de Bordeaux, Bordeaux.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 Août 2021

**Le Directeur Général des Services**

**François PAQUIS**